**Modèle de protocole d’intervention en cas de surdose d’opioïdes sur le campus**

**Protocole d’intervention en cas de surdose d’opioïdes sur le campus\***

[Votre logo]

Date d’entrée en vigueur : <<inscrivez la date>>

<<Nom de l’établissement d’enseignement postsecondaire>> s’engage à prévenir les surdoses d’opioïdes, à en reconnaître les signes et à intervenir dans de tels cas. La politique et le protocole décrits dans le présent document aideront le personnel de l’établissement et les étudiants à prévenir les surdoses d’opioïdes sur le campus et à intervenir dans de tels cas.

**Norme minimale**

* Tous les membres du personnel seront en mesure de reconnaître les signes de surdose d’opioïdes et d’intervenir en pratiquant la respiration de sauvetage (bouche-à-bouche) et en composant le 9-1-1.
* En outre, les membres du personnel ayant reçu une formation sur l’administration de naloxone peuvent décider d’utiliser ce médicament en plus de pratiquer la respiration de sauvetage (bouche-à-bouche) et de composer le 9-1-1, selon les circonstances et s’ils se sentent suffisamment à l’aise pour le faire.
* Il faut qu’au moins un membre du personnel ayant reçu une formation sur l’administration de naloxone soit disponible en tout temps, qu’il soit en poste dans un lieu désigné sur le campus ou qu’il soit « de garde ».
* Les administrateurs du protocole d’intervention en cas de surdose d’opioïdes sur le campus doivent tout mettre en œuvre pour que les étudiants participent activement au processus, pour que le protocole leur soit communiqué et pour qu’il soit visible.

**1) Éducation et formation**

C’est à vous qu’il appartient de décider si la formation sera obligatoire pour le personnel de votre campus. La formation des étudiants, elle, est volontaire.

Toutes les séances de formation doivent être offertes dans une « perspective d’équité » qui tient compte de personnes qui sont généralement « marginalisées » dans notre société.

**Formation du personnel**

* Formation anti-stigmatisation sur l’usage de drogues, la réduction des méfaits et la surdose d’opioïdes
* Prévention des surdoses
* Reconnaissance des signes de surdose
* Intervention en cas de surdose sans la naloxone : faire le bouche-à-bouche (oxygène) + composer le 9-1-1
* Intervention en cas de surdose avec la naloxone : administrer la naloxone + faire le bouche-à-bouche (oxygène) + composer le 9-1-1 (Remarque : Vous pourriez décider que cette étape est facultative pour le personnel du campus.)
* Familiarisation avec la politique et le protocole d’intervention en cas de surdose sur le campus
* Tournées d’inspection du campus avec des étudiants bénévoles afin de repérer les zones à haut risque (il faudra désigner les membres du personnel chargés de faire ces tournées)

**Formation des étudiants**

* Prévention des surdoses
* Reconnaissance des signes de surdose
* Intervention en cas de surdose sans la naloxone : faire le bouche-à-bouche (oxygène) + composer le 9-1-1
* Intervention en cas de surdose avec la naloxone : administrer la naloxone + faire le bouche-à-bouche (oxygène) + composer le 9-1-1
* Familiarisation avec la politique et le protocole d’intervention en cas de surdose sur le campus
* Renseignements sur les lieux où les étudiants peuvent se procurer les trousses de naloxone

En outre, la formation peut comprendre des modules sur les sujets suivants :

* *Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose*;
* formation anti-stigmatisation sur l’usage de drogues, la réduction des méfaits et la surdose d’opioïdes;
* santé mentale et dépendances.

**3) Préparation aux surdoses d’opioïdes – Prévenir les surdoses et en reconnaître les premiers signes**

* Des outils de communication bien visibles devront renseigner les étudiants sur :
  + - la politique et le protocole d’intervention en cas de surdose sur le campus;
    - les lieux où ils peuvent se procurer de la naloxone, y compris les lieux de conservation sur le campus;
    - les possibilités de formation sur les interventions en cas de surdose;
    - les sources d’information sur la prévention des surdoses.

Des outils de prévention et de formation sur les surdoses seront mis à la disposition des étudiants sous forme d’affiches et prospectus, ainsi que sur le site Web, dans les médias sociaux et lors d’événements importants. L’information sera bien visible et sera affichée dans des zones très achalandées.

* Les étudiants suivront une formation pour reconnaître les signes évocateurs de surdose et seront encouragés à la mettre à profit.

**4) Désignation d’une personne responsable sur le campus :**

<<Nom du responsable>> aura pour fonction :

* de tenir à jour les registres de formation du personnel, notamment de consigner le nom des membres du personnel ayant acquis les compétences nécessaires pour administrer la naloxone;
* d’organiser des exercices d’intervention <<préciser la fréquence>> et des séances annuelles de mise à jour sur la naloxone.

**5) Matériel d’intervention en cas de surdose**

* La naloxone sera commandée chez <<nom de l’entreprise ou de la pharmacie>>.
* La naloxone sera conservée à/dans <<nom des lieux>> et portera un signe placé <<préciser l’emplacement>>.
* <<Nom du membre du personnel ou de l’étudiant>> aura la responsabilité de noter et de vérifier les dates de péremption de chaque trousse de naloxone sur le campus. Toute trousse périmée sera remise à la pharmacie dès lors qu’une nouvelle trousse aura été acquise.

**5) Intervention en cas de surdose**

* Le présent protocole sera affiché dans les lieux suivants sur le campus <<insérer la liste>>.

**6) Consignation des interventions en cas de surdose et des administrations de naloxone**

* Tout membre du personnel qui intervient en cas de surdose devra remplir <<rapport d’intervention en cas d’incident critique ou autre formulaire permettant de garder une trace de l’incident>> et suivre un processus prédéfini visant à préserver l’anonymat du membre de la communauté qui a fait la surdose et, s’il y a lieu, du ou des autres membres de la communauté qui étaient présents.

**7) Bilan et soutien continu**

* Après chaque intervention en cas de surdose, <<décrire comment l’établissement fera le bilan de la situation>>.
* Les services d’orientation et de soutien offerts aux membres du personnel et à la population étudiante comprennent <<décrire les services>>.
* <<Le responsable du campus>> vérifiera au bout de quelques jours si les membres du personnel et/ou les étudiants se sont bien remis de l’incident.
  + *N’oubliez pas de décrire les mesures de soutien que votre campus mettra à la disposition des personnes ayant fait une surdose et les relations qu’il entretiendra avec elles.*

**8) Évaluation de l’intervention**

* Lors du bilan, <<membre du personnel désigné ou responsable du campus>> fera un suivi auprès des membres du personnel concernés, afin de se pencher sur leur intervention et d’établir notamment s’ils ont été en mesure de mettre à profit les compétences acquises lors de la formation et s’il y a lieu de fournir des formations additionnelles ou d’effectuer d’autres exercices d’entraînement.

\* D’après *Toward the Heart’s Facility Overdose Response Box*, BC Centre for Disease Control